

**COMITE DE GESTION DE LA
CAISSE DES ECOLES DU 13EME ARRONDISSEMENT**

Séance du 15 mars 2018, présidée par Monsieur Jérôme COUMET, Président de la Caisse des Ecoles du 13ème Arrondissement.

- Vu la loi du 2 Mars 1982 modifiée par la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;

- Vu la loi n° 82-1169 du 31 Décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

- Vu le décret n° 83-838 du 22 Septembre 1983 portant modification du décret N° 69 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles ;

DELIBERE

Article 1er : Le Compte Administratif de l'exercice 2017 tel qu'il ressort du document annexé, est approuvé.

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2017
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	13 117 232,28 €	13 213 731,01 €	96 498,73 €
	Section d'Investissement	908 197,41 €	752 822,88 €	-155 374,53 €
		Résultats cumulés au 31/12/2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultats à reporter au 31/12/2017
A REPORTER SUR L'EXERCICE 2018	Section de Fonctionnement	1 076 763,78 €	96 498,73 €	1 173 262,51 €
	Section d'Investissement	609 414,91 €	-155 374,53 €	454 040,38 €

Article 2 : Copie de la présente sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Paris, de la Région d'Ile-de-France,
- la Trésorerie Principale de Paris.


 Jérôme COUMET
 Président de la Caisse des Ecoles